



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA SARTHE

**PREFECTURE**  
**Secrétariat Général**  
**Direction des Relations avec les**  
**Collectivités Locales**  
**Bureau de l'Utilité Publique**

**ARRETE N° 2014273-0001 DU 30 SEPTEMBRE 2014**

**OBJET :** **Mise à jour de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale.**

**La préfète de la Sarthe**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L.322-1 à L.322-7 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-31 et L.3232-2 ;

VU le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

VU le décret n° 2012-980 du 21 août 2012 relatif au conseil à l'électrification rurale mentionné au neuvième alinéa du I de l'art. L2224-31 du CGCT ;

VU le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;

VU l'avis du gestionnaire de réseaux, en date du 25 août 2014 ;

**Considérant** que sont éligibles aux aides pour l'électrification rurale les travaux ou opérations effectués sur le territoire des communes :

- dont la population totale est inférieure à deux mille habitants ; et
- qui ne sont pas comprises dans une « unité urbaine » au sens de l'institut national de la statistique et des études économiques, dont la population totale est supérieure à cinq mille habitants.

**Considérant** que le préfet peut néanmoins, à la demande d'une autorité organisatrice de réseau public de distribution d'électricité et après avis du ou des gestionnaires de réseaux concernés, étendre par arrêté motivé le bénéfice des aides à des travaux effectués sur le territoire de communes dont la population totale est inférieure à cinq mille habitants, compte tenu de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat ;

**Considérant** que le préfet peut également soustraire une autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, à sa demande, du bénéfice du régime de l'aide à l'électrification rurale ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la Préfecture de la Sarthe ;

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** – Les communes listées à l'annexe jointe au présent arrêté sont éligibles aux aides pour l'électrification rurale, à titre principal et par dérogation.

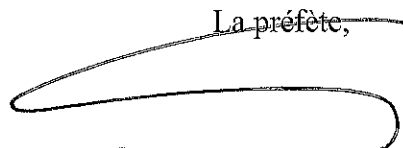
**Article 2** – Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 3** – La liste des communes éligibles sera mise à jour dans les six mois qui suivent le renouvellement intégral des conseils municipaux.

**Article 4** – La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le président du Conseil général de la Sarthe et le directeur d'Électricité et Réseaux de France (ERDF) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Celui-ci sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

La préfète,



Corinne ORZECOWSKI

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Aillières-Beauvoir	72002	Commune rurale
Amné	72004	Commune rurale
Ancines	72005	Commune rurale
Ardennay-sur-Mérize	72007	Commune rurale
Arthézé	72009	Commune rurale
Asnières-sur-Vègre	72010	Commune rurale
Assé-le-Boisne	72011	Commune rurale
Assé-le-Riboul	72012	Commune rurale
Aubigné-Racan	72013	Dérogation
Les Aulneaux	72015	Commune rurale
Auvers-le-Hamon	72016	Commune rurale
Auvers-sous-Montfaucon	72017	Commune rurale
Avesnes-en-Saonois	72018	Commune rurale
Avesse	72019	Commune rurale
Avezé	72020	Commune rurale
Avoise	72021	Commune rurale
Le Bailleul	72022	Commune rurale
Ballon	72023	Commune rurale
Bazouges-sur-le-Loir	72025	Commune rurale
Beaufay	72026	Commune rurale
Beaumont-sur-Dême	72027	Commune rurale
Beaumont-Pied-de-Boeuf	72028	Commune rurale
Beaumont-sur-Sarthe	72029	Dérogation
Beillé	72031	Commune rurale
Berfay	72032	Commune rurale
Bernay-en-Champagne	72033	Commune rurale
Bérus	72034	Commune rurale
Béthon	72036	Commune rurale
Blèves	72037	Commune rurale
Boëssé-le-Sec	72038	Commune rurale
La Bosse	72040	Commune rurale
Bouër	72041	Commune rurale
Bouloire	72042	Dérogation
Bourg-le-Roi	72043	Commune rurale
Bousse	72044	Commune rurale
Brains-sur-Gée	72045	Commune rurale
Le Breil-sur-Mérize	72046	Commune rurale
Brette-les-Pins	72047	Dérogation
Briosne-lès-Sables	72048	Commune rurale
La Bruère-sur-Loir	72049	Commune rurale
Brûlon	72050	Commune rurale
Cérans-Foullietourte	72051	Dérogation
Chahaignes	72052	Commune rurale
Challes	72053	Commune rurale
Champfleür	72056	Commune rurale
Champrond	72057	Commune rurale
Chantenay-Villedieu	72059	Commune rurale
La Chapelle-aux-Choux	72060	Commune rurale
La Chapelle-d'Aligné	72061	Commune rurale
La Chapelle-du-Bois	72062	Commune rurale
La Chapelle-Gaugain	72063	Commune rurale
La Chapelle-Huon	72064	Commune rurale
La Chapelle-Saint-Fray	72066	Commune rurale
La Chapelle-Saint-Rémy	72067	Commune rurale
La Chartre-sur-le-Loir	72068	Commune rurale

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Chassé	72069	Commune rurale
Chassillé	72070	Commune rurale
Château-l'Hermitage	72072	Commune rurale
Chaufour-Notre-Dame	72073	Commune rurale
Chemiré-en-Charnie	72074	Commune rurale
Chemiré-le-Gaudin	72075	Commune rurale
Chenay	72076	Commune rurale
Chenu	72077	Commune rurale
Chérancé	72078	Commune rurale
Chérisay	72079	Commune rurale
Cherreau	72081	Dérogation
Le Chevain	72082	Commune rurale
Chevillé	72083	Commune rurale
Clermont-Créans	72084	Commune rurale
Cogners	72085	Commune rurale
Commerveil	72086	Commune rurale
Confians-sur-Anille	72087	Commune rurale
Congé-sur-Orne	72088	Commune rurale
Conlie	72089	Commune rurale
Contilly	72091	Commune rurale
Cormes	72093	Commune rurale
Coudrecieux	72094	Commune rurale
Coulans-sur-Gée	72096	Commune rurale
Coulombiers	72097	Commune rurale
Coulongé	72098	Commune rurale
Courseboeufs	72099	Commune rurale
Courcelles-la-Forêt	72100	Commune rurale
Courcemont	72101	Commune rurale
Courcival	72102	Commune rurale
Courdemanche	72103	Commune rurale
Courgains	72104	Commune rurale
Courgenard	72105	Commune rurale
Courtillers	72106	Commune rurale
Crannes-en-Champagne	72107	Commune rurale
Cré	72108	Commune rurale
Crissé	72109	Commune rurale
Crosnières	72110	Commune rurale
Cures	72111	Commune rurale
Dangeul	72112	Commune rurale
Degré	72113	Commune rurale
Dehaut	72114	Commune rurale
Dissay-sous-Courcillon	72115	Commune rurale
Dissé-sous-Bailon	72116	Commune rurale
Dissé-sous-le-Lude	72117	Commune rurale
Dollon	72118	Commune rurale
Domfront-en-Champagne	72119	Commune rurale
Doucelles	72120	Commune rurale
Douillet	72121	Commune rurale
Duneau	72122	Commune rurale
Dureil	72123	Commune rurale
Écorpain	72125	Commune rurale
Épineu-le-Chevreuil	72126	Commune rurale
Etival-lès-le-Mans	72127	Dérogation
Évaille	72128	Commune rurale
Fatines	72129	Commune rurale

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date de ce jour  
Le Mans, le 30 SEP. 2014  
Le Préfet,

Pour le Préfet,  
L'attaché chef de bureau

  
Maggy BERTHIER

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Fercé-sur-Sarthe	72131	Commune rurale
Fillé	72133	Commune rurale
Flée	72134	Commune rurale
La Fontaine-Saint-Martin	72135	Commune rurale
Fontenay-sur-Vègre	72136	Commune rurale
La Fresnaye-sur-Chédouet	72137	Commune rurale
Fyé	72139	Commune rurale
Gesnes-le-Gandelin	72141	Commune rurale
Grandchamp	72142	Commune rurale
Le Grand-Lucé	72143	Dérogation
Gréez-sur-Roc	72144	Commune rurale
Le Grez	72145	Commune rurale
La Guierche	72147	Commune rurale
Jauzé	72148	Commune rurale
Joué-en-Charnie	72149	Commune rurale
Joué-l'Abbé	72150	Commune rurale
Juigné-sur-Sarthe	72151	Dérogation
Juillé	72152	Commune rurale
Jupilles	72153	Commune rurale
Laigné-en-Belin	72155	Dérogation
Lamnay	72156	Commune rurale
Lavardin	72157	Commune rurale
Lavaré	72158	Commune rurale
Lavenay	72159	Commune rurale
Lavernat	72160	Commune rurale
Lhomme	72161	Commune rurale
Lignéres-la-Carelle	72162	Commune rurale
Ligron	72163	Commune rurale
Livet-en-Saosnois	72164	Commune rurale
Lombron	72165	Commune rurale
Longnes	72166	Commune rurale
Louailles	72167	Commune rurale
Loué	72168	Dérogation
Louplande	72169	Commune rurale
Louvigny	72170	Commune rurale
Louzes	72171	Commune rurale
Le Quart	72172	Commune rurale
Luceau	72173	Dérogation
Lucé-sous-Ballon	72174	Commune rurale
Luché-Pringé	72175	Commune rurale
Maigné	72177	Commune rurale
Maisoncelles	72178	Commune rurale
Malicorne-sur-Sarthe	72179	Dérogation
Mansigné	72182	Commune rurale
Marçon	72183	Commune rurale
Mareil-en-Champagne	72184	Commune rurale
Mareil-sur-Loir	72185	Commune rurale
Maresché	72186	Commune rurale
Marigné-Laillé	72187	Commune rurale
Marolette	72188	Commune rurale
Marolle-les-Braults	72189	Dérogation
Marolles-lès-Saint-Calais	72190	Commune rurale
Mayet	72191	Dérogation
Les Mées	72192	Commune rurale
Melleray	72193	Commune rurale

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Meurcé	72194	Commune rurale
Mézeray	72195	Commune rurale
Mézières-sur-Ponthouin	72196	Commune rurale
Mézières-sous-Lavardin	72197	Commune rurale
Moitron-sur-Sarthe	72199	Commune rurale
Moncé-en-Saosnois	72201	Commune rurale
Monhoudou	72202	Commune rurale
Montaillé	72204	Commune rurale
Montbizot	72205	Commune rurale
Montigny	72207	Commune rurale
Montmirail	72208	Commune rurale
Montreuil-le-Chétif	72209	Commune rurale
Montreuil-le-Henri	72210	Commune rurale
Mont-Saint-Jean	72211	Commune rurale
Moulins-le-Carbonnel	72212	Commune rurale
Nauvay	72214	Commune rurale
Neufchâtel-en-Saosnois	72215	Commune rurale
Neuville-lalais	72216	Commune rurale
Neuville-en-Charnie	72218	Commune rurale
Neuvy-en-Champagne	72219	Commune rurale
Nogent-le-Bernard	72220	Commune rurale
Nogent-sur-Loir	72221	Commune rurale
Nouans	72222	Commune rurale
Noyen-sur-Sarthe	72223	Dérogation
Nuillé-le-Jalais	72224	Commune rurale
Oisseau-le-Petit	72225	Commune rurale
Oizé	72226	Commune rurale
Panon	72227	Commune rurale
Parcé-sur-Sarthe	72228	Dérogation
Parennes	72229	Commune rurale
Parigné-le-Pôlin	72230	Commune rurale
Parigné-l'Évêque	72231	Dérogation
Notre-Dame-du-Pé	72232	Commune rurale
Peray	72233	Commune rurale
Pezé-le-Robert	72234	Commune rurale
Piacé	72235	Commune rurale
Pincé	72236	Commune rurale
Pirmil	72237	Commune rurale
Pizieux	72238	Commune rurale
Poillé-sur-Vègre	72239	Commune rurale
Poncé-sur-le-Loir	72240	Commune rurale
Montfort-le-Gesnois	72241	Dérogation
Pontvallain	72243	Commune rurale
Précigné	72244	Dérogation
Préval	72245	Commune rurale
Prévelles	72246	Commune rurale
Pruillé-l'Éguillé	72248	Commune rurale
La Quinte	72249	Commune rurale
Rahay	72250	Commune rurale
René	72251	Commune rurale
Requeil	72252	Commune rurale
Roézé-sur-Sarthe	72253	Dérogation
Rouessé-Fontaine	72254	Commune rurale
Rouessé-Vassé	72255	Commune rurale
Rouéz	72256	Commune rurale

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date de ce jour  
Le Mans, le 30 SEP. 2014  
Le Préfet,

Pour le Préfet  
L'attaché chef de bureau

  
Maggy BERTHIER

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Roullée	72258	Commune rurale
Rouperroux-le-Coquet	72259	Commune rurale
Ruillé-en-Champagne	72261	Commune rurale
Ruillé-sur-Loir	72262	Commune rurale
Saint-Aignan	72265	Commune rurale
Saint-Aubin-de-Locquenay	72266	Commune rurale
Saint-Aubin-des-Coudrais	72267	Commune rurale
Saint-Biez-en-Belin	72268	Dérogation
Saint-Calez-en-Saosnois	72270	Commune rurale
Saint-Célerin	72271	Commune rurale
Sainte-Cérotte	72272	Commune rurale
Saint-Christophe-du-Jambet	72273	Commune rurale
Saint-Christophe-en-Champagne	72274	Commune rurale
Saint-Corneille	72275	Commune rurale
Saint-Cosme-en-Vairais	72276	Dérogation
Saint-Denis-des-Coudrais	72277	Commune rurale
Saint-Denis-d'Orques	72278	Commune rurale
Saint-Georges-de-la-Couée	72279	Commune rurale
Saint-Georges-du-Rosay	72281	Commune rurale
Saint-Georges-le-Gaultier	72282	Commune rurale
Saint-Germain-d'Arcé	72283	Commune rurale
Saint-Germain-sur-Sarthe	72284	Commune rurale
Saint-Gervais-de-Vic	72286	Commune rurale
Saint-Gervais-en-Belin	72287	Dérogation
Saint-Hilaire-le-Lierru	72288	Commune rurale
Sainte-Jamme-sur-Sarthe	72289	Dérogation
Saint-Jean-d'Assé	72290	Commune rurale
Saint-Jean-de-la-Motte	72291	Commune rurale
Saint-Jean-des-Échelles	72292	Commune rurale
Saint-Jean-du-Bois	72293	Commune rurale
Saint-Léonard-des-Bois	72294	Commune rurale
Saint-Longis	72295	Dérogation
Saint-Maixent	72296	Commune rurale
Saint-Marceau	72297	Commune rurale
Saint-Mars-de-Locquenay	72298	Commune rurale
Saint-Mars-d'Outille	72299	Dérogation
Saint-Mars-la-Brière	72300	Dérogation
Saint-Mars-sous-Ballon	72301	Commune rurale
Saint-Martin-des-Monts	72302	Commune rurale
Saint-Michel-de-Chavaignes	72303	Commune rurale
Sainte-Osmane	72304	Commune rurale
Saint-Ouen-de-Mimbré	72305	Commune rurale
Saint-Ouen-en-Belin	72306	Commune rurale
Saint-Ouen-en-Champagne	72307	Commune rurale
Saint-Paul-le-Gaultier	72309	Commune rurale
Saint-Pierre-de-Chevillé	72311	Commune rurale
Saint-Pierre-des-Bois	72312	Commune rurale
Saint-Pierre-des-Ormes	72313	Commune rurale
Saint-Pierre-du-Lorouër	72314	Commune rurale
Saint-Rémy-de-Sillé	72315	Commune rurale
Saint-Rémy-des-Monts	72316	Commune rurale
Saint-Rémy-du-Val	72317	Commune rurale
Saint-Rigomer-des-Bois	72318	Commune rurale
Sainte-Sabine-sur-Longève	72319	Commune rurale
Saint-Symphorien	72321	Commune rurale

Nom de la commune	Code INSEE	Eligibilité
Saint-Ulphace	72322	Commune rurale
Saint-Victeur	72323	Commune rurale
Saint-Victeur-des-Prés	72324	Commune rurale
Saint-Vincent-du-Lorouër	72325	Commune rurale
Saosnes	72326	Commune rurale
Sarcé	72327	Commune rurale
Savigné-sous-le-Lude	72330	Commune rurale
Sceaux-sur-Huisne	72331	Commune rurale
Ségrie	72332	Commune rurale
Semur-en-Vallon	72333	Commune rurale
Sillé-le-Philippe	72335	Commune rurale
Solesmes	72336	Dérogation
Sougé-le-Ganelon	72337	Commune rurale
Souillé	72338	Commune rurale
Souigné-Flacé	72339	Commune rurale
Souigné-sous-Ballon	72340	Commune rurale
Soullitré	72341	Commune rurale
Souigné-sur-Même	72342	Commune rurale
Souigné-sur-Sarthe	72343	Commune rurale
Surfonds	72345	Commune rurale
Tassé	72347	Commune rurale
Tassillé	72348	Commune rurale
Teillé	72349	Commune rurale
Téloché	72350	Dérogation
Tennie	72351	Commune rurale
Terrehault	72352	Commune rurale
Théligny	72353	Commune rurale
Thoigné	72354	Commune rurale
Thoiré-sous-Contensor	72355	Commune rurale
Thoiré-sur-Dinan	72356	Commune rurale
Thorée-les-Pins	72357	Commune rurale
Thorigné-sur-Dué	72358	Commune rurale
Torcé-en-Vallée	72359	Commune rurale
Tresson	72361	Commune rurale
Le Tronchet	72362	Commune rurale
Tuffé	72363	Commune rurale
Vaas	72364	Commune rurale
Valennes	72366	Commune rurale
Vallon-sur-Gée	72367	Commune rurale
Vancé	72368	Commune rurale
Verneil-le-Chétif	72369	Commune rurale
Vernie	72370	Commune rurale
Vezot	72372	Commune rurale
Villaines-la-Carelle	72374	Commune rurale
Villaines-la-Gonais	72375	Commune rurale
Villaines-sous-Lucé	72376	Commune rurale
Villaines-sous-Malicorne	72377	Commune rurale
Vion	72378	Commune rurale
Viré-en-Champagne	72379	Commune rurale
Vivoin	72380	Commune rurale
Voivres-lès-le-Mans	72381	Commune rurale
Voignay	72382	Commune rurale
Vouvray-sur-Huisne	72383	Commune rurale
Vouvray-sur-Loir	72384	Dérogation
Yvré-le-Pölin	72385	Commune rurale

**Vu pour être annexé**  
**à notre arrêté en date de ce jour**  
**Le Mans, le 30 SEP. 2014**  
Le Préfet,

Pour le Préfet  
L'attaché chef de bureau

  
**Maggy BERTHIER**

